

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #807
EMPLOI REPÈRE

Job Title / Designation de l'emploi ÉCLAIRAGISTE	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé d'identifier, selon les plans ou les informations, les besoins d'éclairage et d'ambiance, de choisir les luminaires ainsi que de coordonner les installations et les vérifications des équipements sous son contrôle afin de répondre aux besoins de la production.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifie, selon les plans ou les informations, les besoins de production en termes d'éclairages et d'ambiances et s'assure d'avoir toutes les informations nécessaires. 2. Choisit les luminaires, positionne et ajuste les éléments d'éclairage afin de répondre aux besoins de la production. 3. Suggère ou conçoit des trucages de lumières qui répondent aux besoins de la production et, au besoin, opère les appareils produisant de tels trucages. 4. Dirige ou effectue les remplacements ou les réparations de matériel d'éclairage, selon les besoins. 5. Coordonne et guide le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 6. Prévoit, conçoit, érige et inspecte les tours d'échafaudage, les grils, les ponts d'éclairage et le matériel auxiliaire utilisés pour supporter ou suspendre les luminaires ou tout autre appareil technique. 7. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité. 8. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 9. S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 10. S'assure du transport des équipements techniques et de leur rangement, selon les normes. 11. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 12. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés. 13. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 14. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 15. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés. 16. Effectue, sur demande, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production. 17. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 18. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 19. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 20. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Coordonne et guide le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. C. Entretient des relations internes et externes. 			
Date issued / Date de publication		Supersedes / Annule et remplace	

Job Title / Designation de l'emploi ÉCLAIRAGISTE	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
30 mars 2009			
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en Théâtre production (éclairage et techniques de scènes) ou DEC pertinent, compte tenu du caractère technique de l'emploi et des connaissances en éclairage de scènes.
Prior Experience / Expérience Trois (3 ans) sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante et compte tenu de la diversité dans la spécialisation et de la variété des émissions.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation